

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 décembre 2015, ajournée au 14 décembre 2015, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 18 h 30, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon

Est absent :
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

394-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

R 395-2015

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 11 décembre 2015, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 87 514,88 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 11 décembre 2015, d'une somme de 17 903,41 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

396-2015

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire Denis Laporte permet une période de demandes verbales à la personne présente dans la salle.

R 397-2015

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE - 2016

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une contribution financière de 150 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière pour l'année 2016.

ADOPTÉ

R 398-2015

OFFRE DE SERVICE PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE 2014-2018

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels afin de procéder à la programmation de la taxe d'accise 2014-2018, le tout tel que décrit dans la soumission N/Réf. :CRBM-00040066-PP du 11 décembre 2015, d'EXP, préparée par Isabelle Mireault, ing., M.Ing. pour la somme estimée à 2 900 \$ excluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-415-00.

ADOPTÉ

R 399-2015

DEVOIRS ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ FACE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

ATTENDU QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se trouve parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

ATTENDU QUE le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs;

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à :

1. Obtenir ou maintenir une certification OSER-JEUNES, qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes, qu'ils en embauchent ou non;
2. Accueillir des jeunes en stage d'exploration d'un jour pour nourrir leurs aspirations professionnelles et encourager leur participation citoyenne;

3. Démontrer notre adhésion aux *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016, en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population;
4. Utiliser les outils de communication de la municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion des *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016;
5. Reconnaître l'importance de la lecture dans la réussite scolaire en mettant sur pied des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture destinées aux enfants de 6 ans et moins et à leurs parents à la bibliothèque municipale (participation au programme « Une naissance, un livre », heures du conte en dyades, etc.);

ADOPTÉ

400-2015

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 154 500 \$ ET UN EMPRUNT DE 154 500 \$ POUR L'ACHAT DE BACS ROULANTS BRUNS

Daniel Leblanc, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement autorisant une dépense de 154 500 \$ et un emprunt de 154 500 \$ pour l'achat de bacs roulants bruns.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

401-2015

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2008-151 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES DANS LA MUNICIPALITÉ

Daniel Leblanc, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2008-151 concernant la paix, l'ordre et décrétant certaines nuisances dans la municipalité afin d'introduire l'obligation de l'usage des bacs roulants pour la collecte mécanisée des ordures.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 402-2015

APPROBATION DU BUDGET 2016 POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver le budget 2016 de l'office municipal d'habitation de Crabtree qui porte la contribution de la municipalité à 3 427 \$ pour 2016;

QUE la municipalité de Crabtree s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

ADOPTÉ

**FIN D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRETIEN
D'UNE SECTION DU CHEMIN FROMENT ENTRE LES
MUNICIPALITÉS DE SAINT-PAUL ET CRABTREE**

ATTENDU QUE le 9 janvier 2012 le conseil municipal de Crabtree adoptait le règlement numéro 2012-205 autorisant la conclusion d'une entente relative à l'entretien d'une section du chemin Froment entre les municipalités de Saint-Paul et Crabtree;

ATTENDU QUE lors de la rénovation cadastrale, la section du chemin Froment ou chemin Rivière Rouge située entre les adresses civiques 72 et 96 chemin Rivière a été identifiée comme partie du territoire de la municipalité de Crabtree ;

ATTENDU QUE pour le bien-être des citoyens de Crabtree situés face à cette dite section de chemin, il y a lieu de remédier à cette situation en reconnaissant que la municipalité de Crabtree en est propriétaire et prenne à sa charge l'entretien de ce bout de chemin ;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree doit aviser la municipalité de St-Paul au moins 3 mois avant la fin de l'entente se terminant le 31 décembre 2017 pour mettre fin à celle-ci ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Crabtree voudrait mettre fin à cette entente dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers :

DE demander au conseil municipal de St-Paul de mettre fin à l'entente intermunicipale le plus rapidement possible ;

D'avertir le conseil municipal de St-Paul que l'entrepreneur en déneigement de la municipalité de Crabtree a déjà été avisé d'entretenir cette partie du chemin Rivière Rouge.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la municipalité de St-Paul.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 50.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.